

# Handicap : l'Inspecteur d'académie répond aux AESH

François-Xavier Pestel réfute la plupart des récriminations des AESH, ces accompagnants d'élèves en situation de handicap qui ont envoyé un courrier aux parents.

Il n'a pas encore reçu le courrier-pétition qui doit lui être adressé dans quelques jours, une fois que les parents auront réceptionné voire répondu à la lettre des AESH, ces accompagnants d'élèves en situation de handicap qui se plaignent de leurs conditions de travail.

Mais l'Inspecteur d'académie François-Xavier Pestel, à la lecture de notre article paru mardi, a voulu très vite répondre à leurs déclarations qui, avec le soutien de la FSU 64, font état d'un manque de moyens, d'un nombre d'heures consacrées à chaque enfant en baisse, d'un manque de formation.

Sur ce dernier point précisément, le Dasen assure que le 64 est très en avance, «et les organisations syndicales le reconnaissent». Ainsi, au-delà de la formation statutaire de 60 heures, « nous proposons à tous une formation continue dans le cadre d'un plan triennal, pour douze heures supplémentaires, notamment sur les questions de l'autisme. Cela a débuté l'an passé. Mais il y a aussi des initiatives plus locales ainsi que des formations aux premiers secours. Nous avons



François-Xavier Pestel, le Dasen, directeur académique des services de l'Education nationale. © J.P.GIONNET

par ailleurs mis en place des AESH référents à temps plein » précise François-Xavier Pestel.

## « Le nombre d'heures dépend des besoins de l'élève »

Il réfute aussi la baisse des heures d'accompagnement, « cela ne veut rien dire, leur nombre dépend des besoins de l'élève, qui sont eux-mêmes définis par des outils d'évaluation très précis qui sont reconnus par les associations représentatives de familles d'élèves en situation de handicap ».

Sur le statut précaire des AESH, « elles sont pour la plupart à 60 %, celles qui font moins, cela relève d'un choix personnel ». Quant à la nécessité de se partager entre plusieurs établissements, « cela existe. Mais pour la grande majorité, c'est sur deux établissements au maximum » affirme le Dasen.

PIERRE-OLIVIER JULIEN